

**POUR INFORMATION**

## ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Compte supplémentaire du budget ordinaire****Contexte**

1. La proposition de créer un Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) a été présentée pour la première fois en novembre 2006, pendant la discussion du Conseil d'administration sur l'aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2008-09. Plusieurs Etats Membres avaient alors insisté sur les obstacles à une augmentation de leurs contributions mises en recouvrement à l'OIT. Dans le même temps, il a été souligné pendant tout le débat qu'il fallait absolument renforcer les services de l'OIT dans les pays, notamment par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Il a également été souligné que le budget ordinaire de l'OIT avait diminué de 4,7 pour cent en dollars constants depuis 1996-97.
2. Dans ces conditions, le Directeur général a encouragé une réflexion novatrice sur le budget ordinaire pour que l'OIT puisse remplir pleinement son mandat en répondant aux besoins croissants des mandants tripartites. Le Bureau a préparé en décembre 2006 un premier projet de document de discussion sur le CSBO, qui a été communiqué aux mandants tripartites.
3. Sur la base des remarques reçues et des nouvelles consultations organisées en janvier et février 2007, une stratégie budgétaire comportant trois volets a été élaborée. Cette stratégie s'appuie sur les deux sources de financement existantes (le budget ordinaire alimenté par les contributions mises en recouvrement et les contributions extrabudgétaires versées par des donateurs pour des programmes de coopération technique spécifiques), plus un nouvel élément: le CSBO.
4. En mars 2007, le Bureau a préparé une note d'information générale sur le CSBO, avec une liste de questions-réponses, pour permettre une discussion approfondie sur le CSBO à la 298<sup>e</sup> session du Conseil d'administration dans le cadre de l'examen des Propositions de programme et de budget pour 2008-09. Le Directeur général proposait de créer un CSBO pour les contributions volontaires afin d'élargir et d'approfondir la capacité de l'Organisation de mettre en œuvre les priorités du programme et budget de l'OIT pour 2008-09, en particulier la mise en œuvre des PPTD.
5. La réponse du Conseil d'administration a été positive. Après discussion, il a appuyé les Propositions de programme et de budget pour 2008-09, y compris la proposition de création du CSBO, l'hypothèse retenue étant que, entre avril 2007 et janvier 2008, il y

aurait le temps pour recevoir des contributions volontaires pour le CSBO pour la période 2008-09.

6. En juin 2007, à sa 96<sup>e</sup> session, la Conférence internationale du Travail, suivant la recommandation du Conseil d'administration, a adopté à une majorité écrasante le programme et budget pour 2008-09, y compris la proposition de création du CSBO. Le Bureau a ensuite élaboré une stratégie de mobilisation des contributions au CSBO.

## Faits nouveaux

7. Avant et pendant la 96<sup>e</sup> session de la Conférence, le Bureau a organisé plusieurs réunions et séances d'information avec les mandants et les contributeurs potentiels. Le 22 mai 2007, il a invité les vingt principaux pays donateurs de l'OIT à une réunion informelle d'information sur le CSBO. Des informations sur le CSBO ont également été données lors des réunions ordinaires des donateurs. Une réunion d'information a été organisée pour l'OIE, et une autre pour la CSI, avec le soutien du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs, en plus de plusieurs séances d'information pour les délégués à la 96<sup>e</sup> session de la Conférence.
8. Pour faciliter les réunions et les séances d'information, le Bureau a préparé un dossier d'information sur le CSBO et une présentation PowerPoint. Ces matériels et d'autres matériels sur le CSBO peuvent être consultés sur une page Internet spéciale ([www.ilo.org/pardev](http://www.ilo.org/pardev)).
9. Entre-temps, le Bureau a élaboré, après avoir consulté toutes les unités compétentes, une méthode et une procédure d'enregistrement et de décompte des contributions au CSBO. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les expériences faites et les enseignements tirés par les institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'UNESCO et l'OMS, qui ont toutes deux entrepris de mettre en place un mécanisme de financement volontaire de base du même genre.
10. Le Bureau a défini des procédures de gestion, de suivi et d'évaluation des contributions au CSBO à l'appui des programmes par pays de promotion du travail décent dans les régions. Des prototypes de rapports financiers pour les contributeurs au CSBO ont été mis au point, de même qu'un modèle d'accord de contribution au CSBO.

## Contributions au CSBO

11. Le niveau estimé de ressources du CSBO, en proportion du budget ordinaire, a été fixé par le Conseil d'administration dans le cadre de ses discussions sur les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
12. Le Conseil d'administration a fixé à 56 millions de dollars le montant à atteindre pour le CSBO en 2008-09. Le tableau 5 des Propositions de programme et de budget pour 2008-09 adoptées par la Conférence présente succinctement la répartition du CSBO par région et par objectif stratégique<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Document GB.298/PFA/13(&Corr.).

**Compte supplémentaire du budget ordinaire** (par région et par objectif stratégique)

Objectif stratégique	Région (en milliers de dollars)					Total
	Afrique	Amériques	Etats arabes	Asie	Europe	
Normes	3 000	3 000	1 000	3 000	1 000	11 000
Emploi	10 000	3 000	2 000	5 000	1 000	21 000
Protection sociale	5 000	2 000	1 000	2 000	1 000	11 000
Dialogue social	4 000	3 000	2 000	2 000	2 000	13 000
<b>Total</b>	<b>22 000</b>	<b>11 000</b>	<b>6 000</b>	<b>12 000</b>	<b>5 000</b>	<b>56 000</b>

13. Le Bureau a entrepris de mobiliser des ressources. Un certain nombre de gouvernements se sont déclarés disposés à verser des contributions au CSBO. Le Bureau présentera un exposé oral sur les contributions spécifiques reçues et sur la répartition de ces ressources par région et par objectif stratégique.

## Gestion et répartition des ressources du CSBO dans chaque région

14. Les donateurs et les Etats Membres de l'OIT seront priés de signer un accord de contribution au CSBO contenant des dispositions types pour le transfert de leur contribution à l'OIT. Les fonds du CSBO seront ensuite alloués et versés conformément aux priorités et résultats des Propositions de programme et de budget pour 2008-09, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration et la Conférence. En 2008-09, le BIT mettra en œuvre un programme, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration et la Conférence, qui sera financé au moyen de trois sources complémentaires: le budget ordinaire, les fonds de la coopération technique et le CSBO.
15. La répartition dans chaque région des contributions versées au CSBO se fera en fonction des programmes par pays de promotion du travail décent axés sur les résultats et des priorités régionales définies par les réunions régionales et le Conseil d'administration. Les sommes allouées par le CSBO permettront d'appuyer des priorités et résultats spécifiques des PPTD avec des résultats escomptés mesurables. Les critères de sélection incluront le soutien et la participation tripartites, la contribution aux objectifs nationaux de développement et aux objectifs des programmes par pays des Nations Unies, l'avantage comparatif de l'OIT et l'appui apporté à l'échelle du Bureau. Les décisions finales concernant la répartition seront prises par les directeurs régionaux (agissant conjointement dans le cas d'une coopération Sud-Sud ou d'une action interrégionale) sur la base d'une analyse rigoureuse axée sur les résultats.
16. Des rapports périodiques et de synthèse seront intégrés dans le système d'établissement des rapports sur l'exécution du programme du Bureau. Les fonds du CSBO seront soumis aux mécanismes établis d'audit et de contrôle, internes et externes. Tous les programmes financés par le CSBO seront soumis aux mécanismes établis de contrôle et d'évaluation. Les programmes CSBO prévoient des ressources pour une évaluation indépendante lorsque leur ampleur le permet et feront également l'objet d'une autoévaluation et d'une évaluation du programme par pays de promotion du travail décent, conformément aux politiques et procédures d'évaluation du BIT.

## Conclusion

17. Le CSBO offrira une troisième source de financement qui permettra d'élargir et d'approfondir les priorités et résultats en matière de travail décent aux niveaux régional, sous-régional et national. Cela passera par un dialogue avec les mandants tripartites des Etats Membres, dans le cadre de la réforme des Nations Unies et de la coopération interinstitutions.
18. Lors des dernières discussions sur la réforme des Nations Unies, y compris les préparatifs de l'examen triennal d'ensemble, plusieurs documents et rapports ont souligné la nécessité d'un financement approprié, fiable et prévisible si l'on veut que les Nations Unies deviennent plus efficaces et efficaces<sup>2</sup>. Les ministres du développement, des pays développés comme des pays en développement, ont demandé un accroissement du niveau de financement de base des institutions des Nations Unies dans un système des Nations Unies réformé.
19. Les contributions versées au CSBO permettront à l'OIT de montrer comment un compte volontaire de base peut renforcer les activités de promotion du travail décent pour tous, ainsi que d'autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Le Bureau poursuivra les efforts qu'il déploie pour accroître les contributions à ce mécanisme novateur jusque et y compris la période biennale 2008-09.

Genève, le 12 octobre 2007.

*Document soumis pour information.*

<sup>2</sup> Par exemple les documents intitulés «Analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies» (A/62/74 – E/2007/54) et «Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies» (A/62/73 – E/2007/52). Au paragraphe 32 de ce dernier document, le Secrétaire général mentionne le CSBO comme exemple d'approche novatrice pour rendre le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies plus prévisible et plus sûr.